Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Arrêté du 27 février 2023 modifiant l'arrêté du 24 mars 2017 relatif aux modalités d'admission en deuxième ou troisième année des études médicales, odontologiques, pharmaceutiques ou de sage-femme

NOR : *ESRS2304670A*

La ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche et le ministre de la santé et de la prévention,

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 631-1 ;

Vu l'arrêté du 16 juillet 1984 relatif au diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques ;

Vu l'arrêté du 22 mars 2011 modifié relatif au régime des études en vue du diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques ;

Vu l'arrêté du 24 mars 2017 modifié relatif aux modalités d'admission en deuxième ou troisième année des études médicales, odontologiques, pharmaceutiques ou de sage-femme ;

Vu l'avis du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 14 février 2023,

Arrêtent :

Art. 1er. – Au *h* du 1° de l'article 2 de l'arrêté du 24 mars 2017 susvisé, après les mots : « brevet professionnel de préparateur en pharmacie ou diplôme de préparateur en pharmacie hospitalière », sont ajoutés les mots : « ou diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques de préparateur/technicien en pharmacie ».

Art. 2. – La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle et la directrice générale de l'offre de soins sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 27 février 2023.

La ministre de l'enseignement supérieur
et de la recherche,
Pour la ministre et par délégation :
La cheffe du service
de la stratégie des formations et de la vie étudiante,
adjointe à la directrice générale,
L. VAGNER-SHAW

Le ministre de la santé
et de la prévention,
Pour le ministre et par délégation :
La directrice générale
de l'offre de soins,
M. DAUDÉ